

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Rome pendant le Concile.

Lettres de M. Louis Veillot.

4 février.

XXXII.

A Rome, pendant le Concile, on voit aussi des choses disgracieuses. Il en faut passer par cette loi d'ici bas. J'avais oublié ce correspondant ambigü du *Moniteur* qui écrit des *Lettres* (de la porte) du Concile. Après la formule qu'il a reçue de son administration pour avoir par trop insulté Pie IX, je pensais qu'il avait quitté la partie, les doigts chauds. Il tient. Rien n'est moins facile que de faire tomber la plume de ces mains-là. Toutefois les deux correspondances (29 et 30 janvier) que je viens de lire sentent l'homme mitigé. L'un m'a dit «on nom, sa qualité, ses profits, ses espérances». Je le laisse provisoirement sous le voile, l'engageant à s'arrêter. S'il s'oublie, je le trouverai. Pour ce qui me regarde dans ses écritures, je passe tout. Qu'il se souvienne. J'observerai seulement qu'il va loin lorsqu'il m'appelle son semblable. Nous sommes tous deux hommes et tous deux, hélas ! journalistes ; quant au reste, distinguons ! Mon semblable est certainement le premier venu d'entre les pauvres pécheurs ; mais je prétends n'être pas du tout le semblable du premier venu d'entre ces hommes accablés aux journaux qui mentent de l'habit, du visage, de la plume et du cœur ; qui ne disent pas ce qu'ils sont, et qui disent être ce qu'ils ne sont pas et ne sont plus ; qui prennent les ordres de quelque secrétaire pour trahir la vérité et vilipender la majesté ; qui exploitent la passion, l'intrigue, peut-être la pitié, et qui falsifient ce qu'ils ont obtenu en vue de le rendre à l'impudicité et à la sottise ; qui volent enfin leur âme dans une encre misérable pour en faire du poison. Parlons d'autre chose.

Le moment, je crois, approche où ce qui a été si bien organisé depuis près d'un an pour faire tout au moins avorter le Concile, va donner son résultat. Souvenons-nous du programme des catholiques de Coblenz. Les livres, les brochures, les manifestes isolés et collectifs, les pièces de toutes sortes, officielles et secrètes contre la doctrine de l'infailibilité, la déclaration des personnages « les plus importants et les plus éclairés », rien n'a manqué, et le seul moniteur *Gratry* est arrivé un peu en retard. Le programme a été suivi de point en point. Nous voyons la belle organisation des correspondances, nourries des promesses insouciantes et de savantes erreurs ; et l'ardeur de M. Janicot, et le zèle de M. Beslay, et l'audace de M. *un tel*, dont je veux bien ne pas dire le nom ; nous voyons la peine qu'on s'est donnée et qu'on se donne encore pour écarter la question de l'infailibilité, car si elle se présente, tout est perdu... Eh bien, elle arrive, cette question, elle frappe à la porte ; elle sera devant le Concile d'ici à quelques jours, peut-être demain.

Ce n'est point précisément ce que l'on voulait ; mais qui, il est écrit : *Perdam sapientiam sipientium* ; et encore : *Ubi sapiens ? Ubi serba ? Ubi conqueritur hujus seculi ?* Vous entendez, gens d'affaires, gens de lettres, gens d'état, gens de grande importance ?

Lorsqu'on a vu deux mois écoulés, et soixante-dix ou quatre-vingts discours sans conclusion, et une sorte de pente à organiser au dehors du Concile le bruit, et au dedans la torpeur, alors une saine impatience s'est manifestée. On a réfléchi que le temps est court, que le Concile ne peut se prolonger indéfiniment, que des intérêts sacrés allaient souffrir. On s'est dit qu'il n'y a au fond qu'une question devenue urgente et inévitable, dont la solution faciliterait le cours et la décision de toutes les autres, dont le retard paralysait tout ; que sans cela rien n'est commencé ni même abordable, qu'avec cela tout peut marcher et se conclure et qu'enfin les uns n'ayant rien de plus pressé, les autres n'ayant rien d'autre, et la majorité ayant ici tout son droit formellement contesté, il fallait y venir.

On y vient, il serait déjà exact de dire qu'on y est venu. Ce n'est pas le secret du Concile ; les cinq cents signatures du *Postulatum*, bien augmentées depuis huit jours, le proclament hautement. J'ignore ce que l'on a fait aujourd'hui, ce que l'on fera demain, mais la chose est imminente, c'est le bruit public.

A bien peu d'exceptions près, s'il y a des exceptions, tout le monde s'en réjouira. Personne qui ne sente, à présent, que cette question doit être vidée. Si des événements trop possibles venaient à dissoudre le Concile avant qu'il se fût prononcé sur ce point, dans quelles terribles et incommensurables ténèbres n'entrerait-on pas immédiatement ? Et combien alors se rapprocheraient de n'avoir pas mis à couvert l'intérêt prépondérant qui lui-même convie tout !

Imaginez-vous cette situation ! Le Concile dispersé, le trouble révolutionnaire dans le monde, et en même temps, dans l'Eglise, un doute sur l'autorité dogmatique, sur la source de la règle

de foi ! Car enfin, quelle qu'en soit la cause, volonté formelle ou méprise, c'est là qu'en sont maintenant beaucoup de consciences, et grâce aux assertions des feuilles de parti, elles croient voir plus de cent Evêques dans la même décision.

Une pareille angoisse n'est pas acceptable, il en faut sortir, il faut prévoir et prévenir cette poignante éventualité. C'est la pensée, qui s'exprime de toutes parts avec énergie.

Du reste, nul ne doute qu'un grand calme suivra la décision, et que même avant le vote, il se fera une lumière qui produira l'accord. Je me suis permis de le dire plus d'une fois : le Concile est pieux. Ceux qui me raillent d'avoir dit aussi qu'il n'y aurait point d'opposition, parce qu'ils peuvent se donner la satisfaction d'en constater une, n'ont point compris la corrélation de ces deux paroles, parce qu'ils n'ont pas compris le sentiment de respect et de foi qui m'a dicté l'une et l'autre. J'ose répéter qu'il n'y aura point d'opposition, parce que le Concile est pieux, car la piété du Concile interrogeant la volonté de Dieu, la connaît et l'accomplira.

L'homme s'agit. C'est la condition de l'homme de s'agiter, même lorsqu'il est chrétien. Mais lorsqu'il est chrétien, lorsqu'il est prêtre, lorsqu'il est Evêque, lorsque, faisant partie d'une assemblée sainte, il prie avec ses frères pour connaître la volonté de Dieu, cet homme qui s'agitait, Dieu le mène ; et il se calme et il arrive promptement parce qu'il veut être mené.

La grande source d'erreur des politiques, c'est de ne pas tenir assez compte de cette main de Dieu et de cette docilité de l'homme qui a prié Dieu. Voilà pourquoi leurs prévisions dans les affaires de l'Eglise sont si souvent et si heureusement trompées.

5 février.

On a célébré aujourd'hui, avec une très noble pompe, le service de Mgr l'Evêque de Lérida. Ses collègues NN. SS. les Evêques espagnols y assistaient tous. Les Evêques français, touchés de l'empressement des Espagnols au service du regretté Evêque de Tarbes, s'étaient rendus en grand nombre à la funèbre cérémonie, dont ils ont admiré la majesté religieuse.

C'est le huitième Evêque qui meurt depuis l'ouverture du Concile. Des pertes si multipliées proclament avec une douloureuse éloquence le sentiment auquel les Evêques ont obéi en affrontant le voyage et les fatigues de Rome. Ces Pontifes, la plupart accablés du poids des années, des infirmités et des soucis, ont voulu obéir jusqu'à la mort. Combien auraient toutes les raisons possibles et canoniques de demander un congé ! Ils restent, ils résistent de partir. Les souffrances, le danger même, les trouvent fermes comme les continuelles privations, les gênes du isolement et, pour un assez grand nombre, les gênes de la pauvreté. L'astère Evêque de Tarbes a passé deux mois froids et pluvieux dans une chambre sans feu. Il est mort sur des matelas qu'une sœur de charité, qui le soignait dans les derniers jours, a fait apporter de l'hôpital. Il n'avait pas songé à se plaindre de sa dure couchette. Un mois après son arrivée, ayant eu occasion de lui demander comment il se trouvait, il me répondit qu'il se trouvait très bien. J'en connais d'autres qui se trouvent très bien dans des conditions semblables ou mêmes pires. Ils disent qu'ils ne sont pas venus à Rome pour prendre leurs aises.

J'ai eu l'honneur de voir aujourd'hui Mgr l'Evêque de Nîmes dans la cellule où Pie IX est venu le visiter. Il va mieux, et l'on espère que la terrible crise est passée. Tout le Concile a pris part à l'infirmité de ses amis. La grande affaire maintenant est d'obtenir qu'il se repose. Il a fallu l'ordre réitéré de Pie IX, pour qu'il s'abstint quelques jours de réciter son office.

J'ai lu la lettre de bonne année du chapitre d'Orléans et la réponse du Prélat. Ces deux pièces témoignent d'une grande tendresse et d'une grande harmonie entre le chapitre et l'Evêque. J'y trouve d'ailleurs (êtes-vous comme moi ?) un petit air guerrier qui me fait dresser l'oreille ; et qui m'éblouit, comme tous ceux qui n'ont pas admis la doctrine des *Observations*, à faire mon examen de conscience. Faut-il inscrire le nom de Mgr Dupanloup dans le martyrologe du Concile, et autour de ce nom rétentissant, les notes, comme autant d'instruments de torture ? Voilà ce qui me semblerait un peu roide, à moi qui ai reçu la roideur du *l'avisement*. S'il le faut, j'y souscris, mais j'aimerais mieux que Mgr Dupanloup continuât longtemps d'écrire.

J'ai quelques nouvelles du contre-*Postulatum*. On me dit que le Saint-Père, respectueusement interrogé, a la fin, sur ce qu'il fallait faire, a été d'avis qu'on pouvait l'envoyer à la commission

des *Postulata*, mais a voulu personnellement l'ignorer. On me dit aussi que ce n'est pas une seule et même pièce sur laquelle les cent vingt signatures aient été apposées, mais plutôt une collection de mémoires divers de rédaction, et qu'en additionnant toutes les signatures, toutes ensemble ne font pas cent vingt, et n'engagent pas également ceux qui les ont données. Ce sont les bruits qui courent, je ne garantis rien, sinon qu'une certaine obscurité n'a pas encore cessé de planer sur cette affaire.

Louis Veillot.

XXXIII.

10 février.

Je me suis procuré quelques détails sur Mgr Marian Puigilat y Amigo, Evêque de Lérida, qui vient de mourir. Il était né en 1794, dans un village du diocèse de Vich, en Catalogne, et dès sa première enfance, il manifesta sa vocation pour le sacerdoce. Il fit ses études avec ardeur et distinction, et à peine ordonné prêtre, on le chargea d'enseigner les sciences sacrées à ses condisciples de la veille. Il professa pendant vingt ans la théologie dogmatique et le droit canon. Jugé digne d'enseigner la piété comme il avait enseigné la science, l'Evêque de Vich le nomma recteur du grand séminaire. On dut à son initiative et à ses soins la fondation d'une maison de retraite pour les prêtres infirmes, institution trop rare en Espagne.

La reine Isabelle II eut son mérite caché par une humilité profonde et le proposa pour le siège de Lérida. Pie IX le nomma Evêque dans le consistoire du 21 mai. Plein de charité et de prudence, l'Evêque de Lérida put échapper aux difficultés politiques qu'éprouve l'Eglise d'Espagne. Tous les partis le respectèrent et le laissèrent en paix sans lui demander ce que personne n'eût pu obtenir de lui, un acte contraire à la dignité de ses devoirs. L'obéissance l'amena au Concile, où il se rendit, sans tenir compte de sa chétive santé. Cet acte d'obéissance devait le conduire aussi à la récompense de ses vertus. A bout de forces, après deux mois de souffrances, il se rendit auprès du Saint-Père pour savoir s'il pouvait en conscience se permettre de quitter Rome. Le Saint-Père lui donna la permission de partir, sans espérer qu'il en pût profiter. Il voulut encore consulter les médecins. Celui auquel il s'adressa lui dit courageusement : Monseigneur, ce n'est pas un voyage d'Espagne qu'il faut vous préparer, mais à celui de l'éternité, et peu de temps vous restez. L'Evêque le remercia et se prépara à mourir. Il mourut deux jours après sortant de ce monde, comme en devait sortir un tel prêtre après une telle vie.

Quelques-uns de ses diocésains, enrôlés dans les zouaves pontificaux, ont réclamé et obtenu l'honneur de le porter sur leurs épaules à l'église paroissiale des Saints-Vincent-et-Anastase, où ses obsèques ont été célébrées.

Notre vénérable ami M. l'abbé Combalot a eu la consolation d'être reçu en audience par le Saint-Père. Il lui a offert le beau calice, œuvre remarquable de M. Froment Menrice, qui lui fut donné par une souscription des catholiques, en mémoire de sa condamnation en cour d'assises. Le Saint-Père a accepté ce présent de l'un des hommes qui, depuis cinquante ans, ont le plus honoré la chaire chrétienne et le plus constamment défendu les droits de l'Eglise.

M. l'abbé Combalot prêchera le Carême à Saint-André della Valle. Depuis deux ou trois ans, il devait prêcher le Carême à Marseille, lorsqu'il fut inopinément averti qu'on le laissait libre. C'est à cette circonstance que le bon et pieux athlète devra de terminer sa carrière dans cette Rome pour laquelle il a souffert plus d'une injure.

Je vous envoie une lettre qui m'est adressée par Mgr l'Evêque de Rio-Janeiro, concernant la signature du contre-*Postulatum* par les Evêques brésiliens. Vous verrez ce qu'il en est, et combien les journaux « importunistes » ou importunés sont peu scrupuleux sur la condition des nouvelles qu'ils jettent dans le public. Je joins à cette pièce un article très intéressant du *Vaterland*, de Vienne, qui donne lieu de réfléchir en doute une autre signature également annoncée avec trop d'assurance, celle de Mgr l'Evêque de Breslau.

Un autre document qui ne vous intéressera pas moins est un bref tout récemment adressé par Pie IX au chanoine Gonzalve Ferreira, directeur du journal catholique du Brésil *O Apostolo* (1). C'est un bref qui encourageant la presse catholique est particulièrement remarquable dans les circonstances actuelles. Vous citez dans le numéro que je reçois aujourd'hui une bonne pièce émanée d'un ancien confrère dont les dispositions à notre égard ont bien changé. Comment avais-je oublié que M. l'abbé Dupanloup, alors journaliste, avait dit que nous encourage, quand déjà nous

(1) Nous publierons ce Bref demain.

avons commis tous nos crimes ! Mais le bref de Pie IX, ajouté à tant d'autres, est bien meilleur encore et nous donne un abri plus vaste et plus sûr.

Vous m'avez envoyé hier un morcean inattendu de l'*Echo du Vatican*, par M. l'abbé Ronquette. Quel peut bien être le Vatican de M. l'abbé Ronquette ? Je le cherche dans Rome, et je ne le trouve pas. Quant à M. l'abbé Ronquette, il m'est venu voir le mois passé sans que je me fusse donné la peine de le chercher. Il m'a dit de bonne grâce que votre abstention à jouer sur sa qualité ou sur son titre de théologien le sciait singulièrement. Il soutient qu'il est vraiment théologien théologien d'un Père du Concile ; seulement, le Père dont il est théologien n'en veut pas convenir publiquement. Il m'a dit plusieurs petites choses naïves, que je vous ai confiées en vous priant de laisser en paix. Laissez donc M. Ronquette en paix. Qu'est-ce que cela vous fait que M. Ronquette n'aime pas le style de l'Evêque de Tulle ? Il est bien dans son droit. En êtes-vous à savoir que M. l'abbé Ronquette et Mgr l'Evêque de Tulle n'ont pas la même idée, ne parlent pas la même langue ? Lisez la traduction de l'*Aurifodina*, par M. l'abbé Ronquette, vous verrez bientôt qu'ils n'ont pas la même manière d'expliquer le latin. Ce sont deux hommes tout différents. A choisir, je trouve tout simple que M. Ronquette préfère M. Ronquette. Et qu'est-ce que cela vous fait que M. Ronquette journaliste, préfère le journal de M. Ronquette à tous les autres journaux ? Je vous ai toujours dit que vous n'accordez pas assez à la faiblesse humaine, il dit que votre langage est irrévérenciel, cela devrait vous désarmer. Laissez, laissez en paix M. Ronquette !

Louis Veillot.

XXXIV.

9 février.

Je ne me hâte point de vous envoyer des nouvelles. Plus d'une que j'avais gardées en poche pour les mûrir y sont mortes au bout de quelques jours ; d'autres, que j'ai expédiées, se sont trouvées à peu près fausses le lendemain de leur départ. Ne point se presser, unique moyen d'arriver à propos ! Ne nous pignons point d'égaliser l'aigle de notre profession, qui après avoir inventé l'idée par jour, a inventé la nouvelle par heure. Il n'y aura jamais deux Emile de Girardin. On peut encore faire concurrence à l'idée par jour : il y a un équivalent, qui est d'avoir la même idée toujours ; mais la nouvelle par heure n'est donnée qu'à celui qui sait la tirer de son propre fond, on qui ose la livrer à la crédulité publique, ou qui ose lancer la nouvelle d'avant-hier sans la date d'après-demain. Enfin misérable corbeau, je ne veux pas imiter l'aigle et rester pris dans mon monton. Que les lecteurs de l'*Univers* m'accordant le temps de réfléchir. Le désir de le servir promptement m'a deux ou trois fois mis dans un mauvais pays.

Je me souviens de Berryer ! Lorsque l'*Union*, encadrée de noir, annonça la mort de ce grand orateur, je me hâtai de dire ce que je pensais de sa vie. Mon appréciation renfermait une petite sévérité très juste, parmi beaucoup de complaisances que je n'aurais pas eues pour le personnage sur pied. Il avait bien fini, c'est un bon argument en faveur de tout homme, et que je souhaite à mes plus grands ennemis, si j'en ai, comme à moi-même, sans dire pour cela que tout est bien pour qui finit bien. Or, mon article paru, il se trouva que Berryer n'était pas mort, et au lieu d'en réjouir, on fit un tapage enragé contre moi. Certainement Prudhon disant que Dieu est le mal n'a pas été aussi mandité que moi pour avoir dit que la palme catholique manquait à l'éloquence de Berryer. Durant des mois entiers, on cria qu'j'aurais encore ; qui sait si quelque *Postulatum* ne demande pas que je sois condamné par le Concile comme l'insulteur de Berryer « mourant ». Et tout cela pour m'être pressé !

Je ne me presse pas par une autre bonne raison : C'est ce que je ne sais rien. Nous autres, nous obéissons aux lois. C'est un grand avantage pour la vie future, non pas toujours pour celle-ci. J'ai vu sur les affiches de théâtre un titre de vandeville qui m'a frappé : *Clouline ou les avantages de l'inconduite*. Les journaux de l'opposition conciliaire sont renseignés comme M. de Girardin. Ils ont en ce moment leur nouvelle par heure. Ils savent les noms des orateurs, ils connaissent au moins la charpente des discours, ils en racontent l'effet. Par eux, le public est informé des beaux succès de Mgr Dupanloup, de Mgr Strossmayer, de Mgr Raminad. Heureux fruit de l'inconduite, puisqu'enfin la bonne conduite serait d'ignorer ce se passe dans le Concile, ou de n'en rien dire. Et nous, infortunés qui nous con-

ditions correctement, non-seulement nous ne disons rien, mais comme on se conduit correctement envers nous, nous ne savons rien. J'en gémis, modérément toutefois, par la considération que « bien mal acquis ne profite guère ». Je suis persuadé que les indiscretions tourneront mal pour ceux qui les font et pour ceux qui les exploitent. Vous verrez que le Français en fera une grave maladie, peu de temps après la Saint-Pierre. Mais il faut attendre, voilà l'ennui.

Les Romains, gens de secret, sont bien étonnés et un peu indignés de cette facilité française et allemande à violer le serment du Concile. « On demande tant, disent-ils, que tous ces indices entrent en grand nombre dans les congrégations romaines ; alors les affaires délicates seront bien traitées ! »

Il faut observer cependant que les préparatifs du Concile faits avec la participation de théologiens appelés de tous les pays, sont restés sous le voile qui devait les couvrir. On n'a rien vu de ces *schemata* qui arrivent maintenant aux journaux. La main droite cachait son œuvre ; mais la main gauche, la main politique s'en est mêlée. Cette main-là se soucie bien du *noti me tangere*.

On lui a pourtant donné sur les doigts. Le Saint-Père a fait chasser du Concile et de Rome un officier du Concile et le théologien d'un Cardinal, tous deux Allemands. Deux ou quatre autres soit excusés des sessions secrètes, dont ils parlaient trop. Les mesures sont prises pour que d'autres exécutions soient faites s'il y a lieu. Le Saint-Père est très ferme là-dessus et au courant de tout. Il est probable que ceux qui ont dû recevoir un avertissement se le tiendront pour dit.

Quoique n'ayant rien à dire, je sais ce qu'il faut contredire. On répète volontiers que le *Postulatum* pour l'infailibilité ne réunissent pas cinq cents signatures. Soyez tranquilles, ce chiffre est dépassé. C'est plutôt sur les *Postulata* contraires qu'il convient de déduire.

On parle aussi de *prorogation*. C'est un mot lancé. Tenez pour certain qu'il n'y aura point de prorogation. Les raisons qui s'y opposent sautent aux yeux. Que de temps perdu entraînerait une prorogation ?

La majorité veut avoir de la patience, elle en aura, mais elle ne veut point perdre de temps. Il y aura étude, discussion, libre discussion, sur tout ce qui est discutable, et décision. L'aura ce qu'il faut de temps *préle*, point de temps perdu.

Un orateur facile se serait, dit-on, vanté de procurer du temps et d'être prêt à parler dix ans et plus pour écarter une définition. Si le propos est vrai, il y a néanmoins quelque chose de plus difficile encore à trouver qu'un orateur capable de parler dix ans ; c'est un auditoire capable d'écouter dix ans. Il est vrai que les Evêques sont juges et témoins, comme disent ceux qui veulent gagner du temps, et ils concluent qu'ils jugent et témoins, il faut écouter aussi longtemps qu'ils voudront parler. On répond de l'autre côté : Juges, oui, mais non pas témoins ; témoins, oui, mais de la tradition de leur Eglise, et non pas des idées qui peuvent passer actuellement dans telle ou telle portion, dans telle ou telle tête de leur troupeau ; et enfin ils sont juges et témoins dans le Concile, non pas contre le Concile. Voilà par quelles raisons j'entends dire qu'il ne faut pas perdre le temps, et c'est pourquoi il n'y aura point de prorogation.

Monseigneur l'Evêque de la Conception du Chili me fait l'honneur de m'adresser une lettre qui vous mettra de plus en plus en garde contre « certaine presse » et certains fournisseurs d'icelle.

Louis Veillot.

NOUVELLES GENERALES DE ROME.

On écrit de Rome à l'*Univers* :

Rome, 6 février.

Il y a eu, la nuit passée, grand bal à l'ambassade de France. Quelques Evêques étaient venus à l'invitation de M. le marquis de Banneville, et sont demeurés dans les salons où l'on ne dansait pas. On s'entretenait généralement, dans les groupes, de la récente publication de M. Urquhart sur les rapports liés par Mgr l'Evêque d'Orléans avec les Evêques Orientaux.

Je sais que, s'étant trouvé avec un autre Evêque en dissentiment sur des questions que ce second Prélat, comme Mgr d'Orléans, avait d'abord approuvées, M. Urquhart va publier aussi sa correspondance ; il prétend prouver à Mgr Strossmayer (car c'est de lui qu'il s'agit), qu'en abandonnant ses opinions passées, il plongera la race slave de l'empire Ottoman dans la servitude moscovite, et l'assimilera à la condition des Polonais.

On se préoccupe beaucoup de la place que l'on assignera à la formule de l'infailibilité dans le *schemata* de l'Eglise. Naturellement, disent les uns, il ne peut

en être question que dans le chapitre qui traite de la primauté du Pape et après la citation du texte du Concile de Florence. Cependant certains d'entre eux ont une haute importance dogmatique, il est possible, disent les autres, qu'elle soit l'objet d'une constitution à part. Il est vrai qu'à ce dernier mode, d'autres préféreraient voir le traité de l'Eglise ne pas être privé de l'un de ses développements essentiels, afin de ne pas fractionner son unité.

Un certain nombre d'Evêques ont adressé un *Postulatum* pour que le Concile entende à l'ouverture de chaque séance la lecture d'un procès-verbal de la séance précédente.

Un autre *Postulatum* a été également adressé à la commission, pour qu'il soit formé comme dans les assemblées parlementaires des bureaux où se débattraient préalablement les questions, lesquelles seraient ensuite exposées et soutenues par un rapporteur. On croit que l'on éviterait ainsi une perte considérable de temps et surtout les redites trop fréquentes des orateurs.

On dit que dans les Congrégations générales de demain, la discussion étant épuisée, sur les trois premiers *schemata* de la discipline, ces *schemata* passeront à la députation chargée d'examiner les matières disciplinaires, et que la discussion s'ouvrira sur le *schemata* de l'Eglise.

Il n'est pas besoin de répéter ce qu'il est à la fois des Pères rattacher la définition de l'infailibilité.

Je ne reproduirai point ce que des hommes de parti vous disent au dehors du Concile contre ce qu'ils appellent la majorité des Pères. Mais j'affirmerai que leur excès de langage ont pour effet de détacher plusieurs Prélats de la minorité.

On assure que le Pape a reçu aujourd'hui un prélat allemand, nouveau Dr Dollinger. Pie IX n'a pas dit un mot qui fit allusion au célèbre agitateur.

Le conseil des ministres a signé hier, et Sa Sainteté a approuvé le décret de formation d'un escadron de dragons. Le régiment étant complet, on a pu donner de l'avancement aux officiers et introduire dans leurs corps plusieurs maréchaux-logis appartenant à d'illustres familles européennes.

Depuis quelque temps, les correspondants romains des journaux manipulent les chiffres, et cherchent à établir, par diverses statistiques, plus ou moins fautes, la force numérique de ce qu'ils appellent les différents partis du Concile.

Or, les calculs des journaux sont loin de s'accorder, et je sais nombre de correspondants qui ne se font point faute d'inventer leurs chiffres. Le *reporter* de l'*Agence Havas*, en particulier, se donne de la marge, et ce monsieur m'a l'air de s'en amuser. Comment supporte-t-on de pareils moqueries dans une entreprise qui, à tout le moins, devrait être sérieuse ?

J'ai fait moi-même ma statistique, et je vais la donner. Mais je dois d'abord quelques explications.

A vrai dire, il n'y a point de partis dans le Concile. Tous les Pères ont la même foi, la même espérance, le même amour, et il n'y a pas un seul Prélat qui ne soit prêt d'avance à se soumettre, dans toute la joie de son cœur et la sérénité de son âme, à toutes les décisions de l'auguste Assemblée.

Y a-t-il ce qu'on appelle une opposition ? Il faut s'entendre. Le mot nous vient des assemblées parlementaires, lesquelles diffèrent essentiellement des assemblées conciliaires. Certains journaux, je parle de catholiques, embrouillent dans leurs idées de libéralisme, ne prennent point garde du tout à cette différence, et les hommes du monde, dont le bagage en fait de doctrine chrétienne, est généralement fort mince, disent là-dessus beaucoup trop de bêtises. Leurs maîtres d'ailleurs ont fort aidé à mettre en faveur dans leurs esprits ces confusions déplorables.

Les assemblées n'étant point les mêmes, certaines expressions, certaines qualifications n'y sauraient avoir non plus la même signification.

Ainsi du mot opposition. Il n'y a pas au Concile d'opposition, si l'on donne à ce mot la signification qu'il prend dans les réunions délibérantes des gouvernements humains. Mais il y a opposition ou résistance d'une minorité à la majorité des membres du Concile sur la capitale et grave question de la définition de l'infailibilité pontificale. C'est à propos de cette minorité et de cette majorité que l'on fournit des statistiques.

Voici les chiffres que j'ai recueillis. Sont-ils exacts ? Peuvent-ils l'être ? Vous pouvez être assurés qu'ils approchent autant que possible de la réalité ; mais il y a une inconnue très difficile à dégager, c'est le nombre et les noms des signataires du contre-*Postulatum* qui sollicite du Souverain-Pontife la défense

